

Formation à l'exploitation du Système de Sécurité Incendie – SSI

Maîtrisez l'exploitation de votre Système de Sécurité Incendie et gagnez en réactivité face à une alarme. Cette formation pratique permet aux participants d'identifier les informations affichées par le SSI, de localiser rapidement la zone concernée et d'appliquer les consignes de sécurité de l'établissement. Grâce à des mises en situation concrètes, ils acquièrent les bons réflexes pour agir efficacement, transmettre les informations utiles et contribuer à la protection des personnes et des biens.

Présentiel - Synchrone

Vous hésitez entre une formation PTI, EPI, manipulation des extincteurs, évacuation, SSI ou ESI ? Découvrez quelle formation incendie choisir pour vos salariés selon les risques, les équipements et l'organisation de votre établissement.

Avant de choisir une formation, consultez notre synthèse sur *les obligations incendie applicables à l'employeur*.

Objectifs

Cette formation permet à l'entreprise de :

1. Renforcer la maîtrise opérationnelle du Système de Sécurité Incendie par les personnels chargés de sa surveillance ;
2. Réduire le délai de réaction en cas d'alarme incendie, de dérangement ou de défaut signalé par le SSI ;
3. Uniformiser les pratiques et les conduites à tenir conformément aux consignes de sécurité de l'établissement ;
4. Limiter les erreurs de manipulation, les réarmements inappropriés et les pertes d'informations lors d'un événement ;
5. Développer l'autonomie des collaborateurs désignés dans l'identification, la localisation et le traitement initial d'une alarme ;
6. Améliorer la transmission et la traçabilité des événements, des anomalies et des actions réalisées ;
7. Contribuer à la protection des personnes, des installations et à la continuité de l'activité grâce à une organisation incendie plus réactive et mieux maîtrisée.

Les + métier

Formation à l'exploitation du SSI à Lyon : lisez la centrale incendie, localisez une alarme, réalisez la levée de doute et appliquez les consignes du site.



Public Visé

Personnel chargé de la surveillance ou de l'exploitation d'un SSI ; Agents de sécurité et personnels d'accueil ; Responsables d'établissement ou responsables de site ; Personnels techniques ou de maintenance amenés à surveiller le SSI, hors opérations de maintenance spécialisée ; Équipes d'intervention ou collaborateurs désignés dans l'organisation de sécurité incendie ; Toute personne susceptible de recevoir et de traiter une information provenant du SSI.



Pré Requis

Aucun prérequis technique n'est exigé.

Le participant doit toutefois :

- comprendre les consignes de sécurité rédigées en français ;
- être amené à surveiller, utiliser ou exploiter le Système de Sécurité Incendie de l'établissement ;
- connaître, dans la mesure du possible, l'organisation incendie et les consignes internes de son site.

Pour une formation réalisée en intra-entreprise, la mise à disposition des consignes incendie, des plans de zones et de la notice d'exploitation du SSI est recommandée.

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Identifier le rôle, l'organisation et les principaux composants d'un Système de Sécurité Incendie ;
Reconnaître les différents états du SSI : veille, alarme feu, dérangement, défaut et mise hors service ;
Interpréter les informations affichées par la centrale et localiser rapidement la zone concernée ;
Réaliser ou organiser une levée de doute en respectant les consignes et les règles de sécurité ;
Appliquer la conduite à tenir en cas d'alarme incendie, notamment l'alerte, l'évacuation ou la mise en sécurité ;
Effectuer les manœuvres d'exploitation autorisées sur le SSI, dans les limites de ses responsabilités ;
Signaler les anomalies, transmettre les informations utiles et assurer la traçabilité des événements.

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSI-20260922

Parcours pédagogique

1. Organisation de la sécurité incendie

- Les enjeux humains, organisationnels et matériels de la sécurité incendie ;
- la place du SSI dans l'organisation générale de l'établissement ;
- les responsabilités respectives de l'exploitant, du personnel chargé de la surveillance et du mainteneur ;
- les consignes de sécurité incendie ;
- l'alarme, l'alerte des secours, la mise en sécurité et l'évacuation ;
- les limites d'intervention des utilisateurs du SSI.

2. Architecture générale d'un SSI

- Définition et rôle du Système de Sécurité Incendie ;
- catégories et configurations possibles des SSI ;
- présentation du Système de Détection Incendie – SDI ;
- détecteurs automatiques et déclencheurs manuels ;
- équipement de contrôle et de signalisation – ECS ;
- présentation du Système de Mise en Sécurité Incendie – SMSI ;
- rôle du Centralisateur de Mise en Sécurité Incendie – CMSI ;
- unité de gestion d'alarme – UGA ;
- dispositifs actionnés de sécurité – DAS ;
- fonctions de compartimentage, de désenfumage, d'évacuation et d'arrêt technique ;
- alimentation et continuité de fonctionnement du système.

3. Lecture et interprétation des informations

- Identification de l'état de veille ;
- signalisation d'une alarme feu ;
- distinction entre alarme restreinte et alarme générale, lorsque l'installation le prévoit ;
- identification d'un défaut ou d'un dérangement ;
- identification d'une zone ou d'un équipement mis hors service ;
- lecture des voyants, afficheurs et unités de signalisation ;
- utilisation des plans de zones ;
- niveaux d'accès et manœuvres autorisées ;
- informations à relever et à transmettre.

4. Conduite à tenir en cas d'alarme incendie

- Prise en compte immédiate de l'information ;
- identification de la zone concernée ;
- organisation ou réalisation de la levée de doute ;
- conditions de sécurité pendant la reconnaissance ;
- transmission de l'alarme et alerte des secours ;
- application des consignes d'évacuation ou de mise en sécurité ;
- manœuvres manuelles prévues par l'organisation du site ;
- accueil et renseignement des services de secours ;
- conditions préalables au réarmement du système ;
- traçabilité de l'événement.

Le réarmement ne doit pas être présenté comme une action automatique. Il est réalisé uniquement après identification et traitement de la cause, conformément aux consignes de l'établissement et aux limites d'autorisation du participant.

5. Conduite à tenir en cas de défaut ou de dérangement

- Identification de la nature du défaut ;
- distinction entre défaut technique, perte d'alimentation et mise hors service ;
- transmission de l'anomalie au responsable désigné ;
- sollicitation du mainteneur lorsque cela est nécessaire ;
- application des mesures compensatoires prévues par l'établissement ;
- consignation de l'anomalie dans le document ou registre approprié ;
- interdiction d'effectuer une maintenance ou une réparation non autorisée.

6. Contrôles d'exploitation et traçabilité

- Contrôles courants prévus par les consignes du site ;
- vérification de l'état apparent de l'installation ;
- identification des indisponibilités ;
- tenue du registre ou du journal des événements ;
- suivi des défauts et demandes d'intervention ;
- distinction entre essai fonctionnel, contrôle d'exploitation, vérification réglementaire et maintenance technique.

7. Exercices pratiques

Les participants réalisent plusieurs scénarios sur un SSI pédagogique ou sur l'installation de l'entreprise :

- prise en main du tableau de signalisation ;
- identification des principales commandes et signalisations ;
- apparition d'une alarme provenant d'un détecteur automatique ;
- apparition d'une alarme provenant d'un déclencheur manuel ;
- localisation de la zone concernée ;
- organisation d'une levée de doute ;

- application de la procédure d'alarme et d'alerte ;
- interprétation d'un défaut ou d'un dérangement ;
- identification d'un équipement hors service ;
- utilisation des commandes autorisées ;
- réarmement dans un scénario sécurisé et contrôlé ;
- renseignement du registre ou compte rendu d'événement ;
- visite des équipements reliés au SSI lorsque la formation se déroule sur site.

Les scénarios sont réalisés après sécurisation de l'installation, information des personnes concernées et neutralisation éventuelle des transmissions ou automatismes susceptibles de provoquer une intervention ou une perturbation réelle.

Méthodes pédagogiques

La formation privilégie une pédagogie **active, démonstrative et participative**, fondée sur l'exploitation concrète d'un Système de Sécurité Incendie.

Les méthodes mises en œuvre comprennent :

- **apports théoriques illustrés** sur le rôle, l'organisation et les principaux composants du SSI ;
 - **méthode interrogative**, à partir des connaissances et des situations professionnelles rencontrées par les participants ;
 - **démonstrations commentées** des commandes, voyants, afficheurs et différents états du SSI ;
 - **étude des consignes incendie, plans de zones et procédures internes** de l'établissement ;
 - **exercices pratiques de lecture et d'interprétation** des informations délivrées par la centrale ;
 - **mises en situation simulées** : alarme feu, défaut, dérangement, localisation d'une zone et levée de doute ;
 - **manipulations encadrées** des commandes d'exploitation autorisées ;
 - **débriefings collectifs et corrections individualisées** permettant d'analyser les actions réalisées et de consolider les bons réflexes.
- En intra-entreprise, les exercices sont adaptés à la configuration du

Moyens pédagogiques

La formation s'appuie sur les moyens pédagogiques et techniques suivants :

- **support de formation illustré** présenté par le formateur ;
- **vidéoprojecteur, ordinateur et supports audiovisuels** ;
- **schémas fonctionnels** présentant l'architecture et les principaux composants d'un Système de Sécurité Incendie ;
- **SSI pédagogique ou installation réelle de l'établissement**, permettant de simuler les principaux états : veille, alarme feu, dérangement, défaut et mise hors service ;
- **équipements de contrôle et de signalisation**, commandes d'exploitation et dispositifs associés selon la configuration disponible ;
- **plans de zones de détection et de mise en sécurité**, consignes incendie et procédures internes ;
- **fiches de scénarios pratiques** pour les exercices d'alarme, de localisation, de levée de doute et de transmission des informations ;
- **questionnaire d'évaluation des connaissances** et grille individuelle d'évaluation pratique ;
- **documentation ou mémo pédagogique** remis aux participants à l'issue de la formation.

En intra-entreprise, les moyens sont adaptés à la catégorie, à la marque et à la configuration du SSI du client. Les manipulations sont réalisées dans le respect des autorisations d'accès, après sécurisation des automatismes et des éventuels reports d'alarme.

Modalités de suivi

Le suivi de l'exécution et de la participation à la formation est assuré au moyen de :

- **feuilles d'émargement signées par demi-journée** par les participants et le formateur ;
- **suivi de l'assiduité, de la participation et de l'implication** lors des échanges et des exercices pratiques ;
- **observations du formateur** consignées sur une grille individuelle de suivi ;
- **résultats du questionnaire théorique et de la mise en situation pratique** ;
- **questionnaire de satisfaction** complété à l'issue de la formation ;
- **remise d'un certificat de réalisation et d'une attestation de fin de formation** mentionnant les objectifs suivis et les résultats de l'évaluation.

Qualification Intervenant·e·s

Formateur spécialisé en sécurité incendie, disposant d'une expérience dans l'exploitation des Systèmes de Sécurité Incendie, la conduite de mises en situation et l'application des procédures d'alarme, d'alerte et de mise en sécurité.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée au moyen de :

- **questions orales et exercices d'application** tout au long de la formation ;
- **un questionnaire théorique de fin de formation** portant sur le rôle, les composants et les différents états du SSI ;
- **une mise en situation pratique** sur un SSI pédagogique ou sur l'installation de l'établissement.

Lors de l'épreuve pratique, le participant doit être capable de :

- identifier l'état du SSI et localiser la zone concernée ;
- interpréter les informations affichées ;
- appliquer la conduite à tenir prévue par les consignes ;
- réaliser uniquement les manœuvres d'exploitation autorisées ;
- signaler et consigner l'événement ou l'anomalie constatée.

Les résultats sont enregistrés sur une **grille individuelle d'évaluation**.

Une **attestation de fin de formation** est remise au participant à l'issue de la session.

Moyens à mettre en oeuvre

Pour une formation réalisée en intra-entreprise, le client met à disposition : une salle de formation adaptée, équipée de tables, de chaises, de prises électriques et, si possible, d'un écran ou d'un mur de projection ; un accès sécurisé au Système de Sécurité Incendie et aux équipements concernés par les exercices ; les consignes de sécurité incendie, procédures internes et coordonnées des personnes à prévenir en cas d'alarme ; les plans de zones de détection et de mise en sécurité, ainsi que les plans d'évacuation du site ; la notice simplifiée d'exploitation du SSI ou la documentation du constructeur, lorsqu'elle est disponible ; les clés, badges, codes ou autorisations d'accès nécessaires aux manipulations prévues ; la présence ou la disponibilité d'un représentant habilité de l'établissement, connaissant l'installation et son organisation incendie ; l'information préalable des personnels susceptibles d'être concernés par les simulations ; la gestion ou la neutralisation temporaire des reports d'alarme, transmissions et automatismes, lorsque les exercices l'exigent ; la coordination avec le mainteneur du SSI, si certaines manipulations nécessitent son intervention ou son autorisation. Les équipements doivent être accessibles, en état de fonctionnement et utilisables en toute sécurité. Les manipulations sont limitées aux opérations d'exploitation autorisées et ne comprennent aucune intervention de maintenance, de dépannage ou de modification technique.

Modalités d'accessibilité handicap

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap sous réserve de l'étude préalable des besoins et des possibilités d'aménagement.

Les modalités pédagogiques, les supports, le rythme de formation et les exercices peuvent être adaptés en concertation avec le référent handicap EVINCEL et l'entreprise cliente.



Durée

7.00 Heures

1

Jour

Effectif

2 à 10 participants



Contactez-nous !

**Le service Formation
Responsable pédagogique**

**Tél. : 0478225898
Mail : contact@evincel.fr**

EVINCEL Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 82 69 12850 69

Version : SSI-20260922